



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 19

NECROLOGIE

Suite au décès de Mme Océane GAMBIA née TERUEL, Présidente du F.C. SAUZET, la CDA adresse ses plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à ses proches.

ARBITRES EN RESERVE WEEK-END DU 15 & 16 DECEMBRE 2018

- D 2 GHEBARRI Nourredine
- D 3 JOUAN Jannick

Rappel aux arbitres Jeunes et adultes

**La vérification de la présence des éducateurs est obligatoire dans les catégories suivantes :
U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, Seniors D1 et D2**

Merci de bien le noter dans la FMI dans la rubrique règlements locaux.

Des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera faite.

COMPTE MyFFF

Rappel à tous les arbitres (jeunes & adultes)

Vous devez impérativement consulter votre compte MyFFF tout au long de la saison y compris pendant les vacances dans la rubrique « Désignations ».

La CA constate beaucoup trop d'absences d'arbitres.

Elle vous rappelle aussi que s'il y a très peu de rencontres un week-end (vacances scolaires, fêtes nationales ou religieuses), vous devez vous mettre indisponible si vous ne voulez pas être désignable, elle sera intransigeante à toute absence non justifiée et appliquera le règlement intérieur.

COURRIERS DES ARBITRES

- DIF Ouadeh : Planning disponibilités et indisponibilités 12/2018, lu et noté
- GARNIER Vivien : Information sur une rencontre, lu et noté
- YANIK Nazmi : Lu et noté
- SALARD Kévin : Justificatif d'absence, lu et noté
- GAILLARD Enaël : Absence formation, lu et noté
- OHRAM Emre : Absence formation, lu et noté
- KERBOGHOSSIAN Pierre : Justificatif d'absence formation, lu et noté
- PROVO Kylian : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- MAGNET Xavier : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- DEYGAS Philippe : Justificatif d'absence formation, lu et noté
- ROCHE Alexandre : Lu et noté
- GOMES Christian : Note de frais, lu et noté

- RAHIBI Mehdi : Lu et noté
- FEYTEL Alexis: Prise de décision Terrain impraticable, lu et noté
- TIRAS Lokman: Prise de décision Terrain impraticable, lu et noté
- DIF Ouadeh : Problème de tablette, lu et noté
- PINTO Patrick : Justificatif d'absence devant la commission de discipline, lu et noté

RESERVE TECHNIQUE

Commission de District de l'Arbitrage - Section Lois du jeu Réunion du lundi 3 décembre 2018

PREAMBULE :

Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » de la CDA sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Réserve technique N°2

1. IDENTIFICATION

Match : U.S. DROME PROVENCE 1 – C.O. CHATEAUNEUF DU RHONE 1, U17 D3 du dimanche 18/11/2018

Score final : 3 à 2

Score au moment du dépôt de la réserve : 2 à 2

Réserve déposée par l'équipe visiteuse C.O. CHATEAUNEUF DU RHONE

2. INTITULE DE LA RESERVE

« Lors du botté de corner, l'arbitre a sifflé alors que le ballon était en l'air et les joueurs se sont arrêtés et le joueur N°6 de CHATEAUNEUF DU RHONE a pris le ballon à la main pour le rendre à l'adversaire, donc l'arbitre a sifflé penalty »

3. NATURE DU JUGEMENT

Après étude des pièces versées au dossier, la section « Lois du jeu » de la CDA jugeant en première instance,

4. RECEVABILITE

- Attendu que l'article 146 des règlements généraux précise que « **les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valable, être formulées à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu** ».

- Attendu que la réserve technique n'a pas été déposée à l'arrêt de jeu qui concerne les faits contestés, à savoir dans ce cas précis, avant l'exécution du penalty, ce qui n'est pas conforme à l'article 146 des règlements généraux précédemment cité,

- Attendu, par ailleurs que la réserve technique a été déposée par l'arbitre-assistant en lieu et place de

l'éducateur,

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la **RESERVE NON RECEVABLE EN LA FORME.**

5. AU FOND

- Attendu qu'à la 72^{ème} minute de la rencontre, l'arbitre officiellement désigné a donné un coup de sifflet pour l'exécution du corner,
- Attendu que le joueur N°6 du club visiteur a touché volontairement le ballon des mains dans sa propre surface de réparation,
- Attendu que selon la loi 12 du guide des lois du jeu IFAB 2018-2019, le joueur fautif doit être sanctionné d'un penalty,
- Attendu que l'arbitre a effectivement repris le jeu par penalty conformément aux lois du jeu
- Attendu que selon la loi 5 du guide des lois du jeu IFAB 2018-2019, les décisions de l'arbitre en relation avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat d'un match.

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la **RESERVE NON RECEVABLE SUR LE FOND.**

6. DECISION

Par ces motifs,

la section « Lois du jeu » de la CDA **CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**, et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District Drôme-Ardèche de Football pour **HOMOLOGATION DU RESULTAT.**

La décision a été prise par la section « Lois du jeu » en dehors de la présence d'autres personnes.

INFORMATION SUR DE LA FMI

La CDA constate trop de lacunes lors de la saisie de la FMI (score inversé, remplaçants non notés, inversement des sanctions administratives, aussi elle vous demande, qu'à la fin de la rencontre, la présence obligatoire des deux capitaines pour vérifier et signer celle-ci, de plus trop souvent, la clôture des rencontres n'est pas effectuée).

Elle vous rappelle donc, qu'il faut impérativement clôturer la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire.

Soyez plus vigilants, car des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

Petite astuce pour ceux qui ont encore du mal à maîtriser la tablette (FMI)

Allez sur le site du District et cliquez sur la loupe en haut à droite et tapez « FMI » et entrée

Cliquez sur « 2 VIDEOS » puis cliquez sur la case verte de « **FMI nouveautés 3.4** »

Allez jusqu'à à la 24'55" ou se reporter au paragraphe ci-dessous.

INFORMATION SUR DE LA FMI

Suite à un très grand nombre de problème avec la FMI, le District (M Sylvain FAUCUIT) organise une formation sur celle-ci.

Tous ceux qui souhaitent se former ou se recycler, trois dates sont programmées :

- mardi 18 décembre à 19 h
- mercredi 19 décembre à 19 h
- jeudi 20 décembre à 19 h

Les inscriptions se feront via le site internet du District, l'article sera mis en ligne à compter du lundi 03 décembre.

INFORMATION NOTE DE FRAIS

Il est rappelé aux arbitres (jeunes & adultes) que seule la nouvelle note de frais (à télécharger sur le site du district « documents arbitrage » fait foi pour pouvoir être indemnisé.

Il vous est aussi rappelé que si vous n'êtes pas en possession de celle-ci lors de votre rencontre, il est inutile de réclamer votre indemnité auprès du club.....Dès votre retour, Envoyez la, le plus rapidement possible par mail, à la commission des arbitres (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) qui se chargera de faire le nécessaire.

INFORMATIONS INDISPONIBILITES

RAPPEL : Les indisponibilités sur votre compte My FFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la boite mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr et uniquement sur cette adresse et pas l'adresse générale du district.

FOOT DIVERSIFIE

RAPPEL : Le contrôle des licences est OBLIGATOIRE contre pour toutes les autres rencontres du District.

INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

ATTENTION : Depuis le lundi 10 septembre 2018, Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous :

discipline@drome-ardeche.fff.fr

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser.

INFORMATIONS RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Lorsque vous faites un rapport disciplinaire pour un CARTON ROUGE, suite à un tacle irrégulier qui a entraîné une blessure de l'adversaire, il vous est demandé de bien préciser sur le dit rapport, si le joueur blessé est sorti du terrain sans avoir repris le jeu par la suite.

Ceci est très important pour la Commission de Discipline.

COURRIERS DES CLUBS

- ES Boulieu les Annonay : Arrêté Municipal, lu et noté
- US Portes Hautes Cévennes : Demande de validation de licence, lu et noté
- FC Turquoise : Information sur le score d'une rencontre, lu et noté
- E Hostun : Demande d'arbitre en D 5 du 02/12/2018, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de note effectif
- INCF Barbières BRM : Demande d'arbitre en D 5 du 02/12/2018, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de note effectif
- US Peyrins : Demande de renouvellement de licence, lu et noté
- SC Melas le Teil : Demande d'arbitre en U15 D 4 du 08/12/2018, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de note effectif
- E Hostun : Arrêté Municipal, lu et noté
- FC Tricastin : Arrêté Municipal, lu et noté
- Rhône Crussol Foot 07 : Arrêté Municipal, lu et noté
- CO Chateauneuf du Rhône : Arrêté Municipal, lu et noté
- US Peyrins : Arrêté Municipal, lu et noté
- JS St Privat : Absence de l'arbitre en D 5, lu et noté
- O Ruoms : Absence de l'arbitre en coupe U15, lu et noté
- FC Diois : Demande d'arbitres en U15 D4 du 12/ 1/2019 et en D 5 du 10/02/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de note effectif

INTEMPERIES

RAPPEL AUX CLUBS

Lorsque que vous avez un Arrêté Municipal, il est impératif, outre que d'avertir le club adverse, d'informer par tous les moyens, les officiels :

Le ou les **Arbitres** , le **Délégué officiel** et le **Tuteur (Observateur principal)** ainsi que la Commission des Arbitres afin d'éviter tout déplacement inutile, car tout déplacement vous sera facturé.

Petit conseil aux arbitres

Si vous n'avez rien reçu , par précaution appelez le club local avant votre départ pour vous assurer qu'il n'y a pas d'arrêté municipal, cela vous évitera de vous déplacer pour rien.

FORMATION ELITE

Suite aux différentes candidatures reçues par la CDA, une soirée de présentation de la nouvelle formation Ligue a été programmée le vendredi 28 septembre 2018 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Suite à cette soirée, tous les arbitres mentionnés dans la liste ci-dessous ont été intégrés dans la catégorie

« ESPOIRS ».

De ce fait, la CDA se réserve le droit de désigner prioritairement les arbitres concernés sur différentes rencontres (arbitrage à 3) tout au long de cette saison sportive.

Arbitres retenus :

Jeunes

ALBERT Fanny
MOUSSIERE Tim
PROVO Kylian
ROUDIL Jean Bernard
ROUX Jason
RUIZ Josselin

Adultes

DAUX Jessy
DE JESUS SOUSA José Nivaldo
DOREE Bruno
FALAISE Mathias
NOEL Thierry
ZERGUIT Mohamed

Le planning de formation

- Vendredi 26 octobre 2018 (siège du DDA à 19h00)
- Vendredi 23 novembre 2018 (siège du DDA à 19h00)
- Vendredi 7 décembre 2018 (siège du DDA à 19h00)
- Samedi 22 décembre 2018 (siège du DDA à 19h00)

Une dernière séance de formation sera programmée au cours de la semaine 2 (lundi 7 au vendredi 11 janvier 2019) étant précisé que l'examen de Ligue (stage N°1) est programmé le samedi 12 janvier 2019.

Cet avis tient lieu de convocation.

FORMATION DES ARBITRES CLASSES D 4

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D4 aura lieu le samedi 8 décembre 2018 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h00.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note.

La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE.

Ordre du jour :

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Point sur les désignations
- Point technique
- Questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

Liste des arbitres convoqués :

ABACHKIA	SABER	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
BAGHOUGH	AZIZ	District 4
BONNAUD	ADRIEN	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
BROSSETTE	ANDY	District 4

CABRITA	JEAN JEROME	District 4
CARROUGE	ROMUALD	District 4
DEBBAGHI	KARIM	District 4
DEYGAS	PHILIPPE	District 4
EL HADDIOUI	JALAL	District 4
ESSON	FABRICE	District 4
FARIA CARVALHO MARTI	BRUNO	District 4
FARNIER	JEAN	District 4
GARNIER	VIVIEN	District 4
GHARIBIAN	STEPHANE	District 4
GOMES	DAVID	District 4
GONCALVES	YOANN	District 4
KINDT	ALEXANDRE	District 4
KODHAI	ADEL	District 4
LAMBERT	REMI	District 4
LECAT	KÉVIN	District 4
MARZULLO	JEREMY	District 4
MATHE ROUSSEL	JEAN LUC	District 4
MIGUEL	DAVID	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NOUTAI	ZINSOU	District 4
PIGNON	KEVIN	District 4
PLANTEGENET	EMMANUEL	District 4
RHOMDANE	AYMEN	District 4
RODRIGUEZ DE OLIVEIRA	JAO	District 4
TIR	BENHAMER	District 4
WEBER	STEPHANE	District 4

LE FOOTBALL ET SES REGLES EDITION 2019

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2019 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr

**Le montant du livre est fixé à 28€
(chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).**

ANNUAIRE DU DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que l'annuaire du District Drôme-Ardèche pour la saison 2018/2019 vient d'être édité.

Pour l'obtenir, merci de bien vouloir vous rapprocher de votre club d'appartenance.

Concernant les arbitres indépendants, l'annuaire sera envoyé directement aux intéressés.

Arbitres Foot Diversifié Seniors – Saison 2018/2019
 MATCHS DE CHAMPIONNAT Foot Entreprise (semaine)

	NOM	Prénom	Téléphone
1	BAGHOUGH	Aziz	06 46 00 35 60
2	BAZRI	Farid	06 62 18 37 65
3	BEATTIE	Elliot	07 82 23 51 47
4	BEGOT	Sébastien	06 28 03 22 16
5	BOTTEX	Richard	06 17 49 58 65
6	BOURA	Yssoufi	06 84 68 43 53
7	BOURDEUX	Clément	06 86 85 24 73
8	CARROUGE	Romuald	06 78 56 22 99
9	DAUX	Jessy	06 45 93 74 47
10	DUPUIS	Marc	06 58 20 05 43
11	GALOYAN	Youri	07 69 58 03 35
12	GOMES	David	06 01 31 37 81
13	HAFSOUNI	Maher	06 20 98 09 21
14	MORET	James	06 89 32 60 09
15	OHRAN	Emire	06 41 66 89 20
16	ROMDHANE	Aymen	06 51 48 90 29
17	ROUBI	Frédéric	06 80 50 75 88
18	SAADA	Hachemi	06 66 46 55 00
19	SADIK	Salim	07 78 37 47 28
20	SOUL	Kaled	07 84 18 14 84
21	TENA	Fabien	06 99 74 52 13
22	VIALATTE	Bruno	06 80 74 93 74

Total : 22 arbitres
 Championnat à 14 équipes (7 matchs par semaine)

LISTE DES ARBITRES FUTSAL

Arbitres FUTSAL Seniors – Saison 2018/2019
MATCHS DE CHAMPIONNAT (Semaine et Dimanche)

	NOM	Prénom	Téléphone
1	AI BTAL	Najim	06 50 05 74 01
2	BENJEDDA	Hakim	06 68 46 87 70
3	GARNIER	Vivien	06 25 73 06 37
4	GELIBERT	Jean Christophe	06 60 00 96 95
5	GRUAU	Christophe	06 07 60 00 33
6	MEGHZILI	Karim	07 69 95 83 26
7	SEMPERE	Guillaume	06 98 57 65 97
8	VITRY	Cédric	06 79 78 81 08

Total : 8 arbitres

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT